

SERVICE / DIVISION	Service des affaires juridiques / Secrétariat de la gouvernance	No SD SD-2023-2649						
OBJET	Recommander au conseil de renouveler la nomination d'une membre indépendante du Conseil des Lavalloises							
No dossier(s) interne(s) : SG-3015-02 No LV : NE S'APPLIQUE PAS DISTRICT(S) : 00-Tous les districts Date CE souhaitée : 2023-05-31 Date CM souhaitée : 2023-06-06								
DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S) <table border="0" data-bbox="73 650 1120 720"> <tr> <td><u>Date</u></td> <td><u>No résolution</u></td> <td><u>Objet</u></td> </tr> <tr> <td>2021-07-06</td> <td>CM-20210706-652</td> <td>NOMINATIONS - CONSEIL DES LAVALLOISES</td> </tr> </table> <p><u>Résumé</u> Sur recommandation du comité exécutif,</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR : Sandra El-Helou APPUYÉ PAR : Aglaia Revelakis</p> <p>et résolu à l'unanimité:</p> <p>de nommer Mme Myriam Fillion pour agir à titre de présidente du Conseil des Lavalloises, et ce, à partir du 1er juillet 2021 et jusqu'à la fin de son mandat à titre de membre indépendante, soit le 14 janvier 2022;</p> <p>de nommer Mme Patricia (Panagiota) Lagopatis pour agir à titre de membre indépendante au sein du Conseil des Lavalloises, et ce, à partir du 1er juillet 2021 pour un mandat de 2 ans, renouvelable;</p> <p>de maintenir sur la liste de réserve Mmes Tiziana Cirigliano, Marilyn Nadeau, Cathy Launay-Alcala, Lilia Derbal ainsi que Renée Brouillette pour combler toute vacance qui pourrait survenir au cours des 2 prochaines années au poste de membre indépendante au sein du Conseil des Lavalloises.</p> <p style="text-align: center;">ADOPTÉ</p> (SD-2021-3335)			<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>	2021-07-06	CM-20210706-652	NOMINATIONS - CONSEIL DES LAVALLOISES
<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>						
2021-07-06	CM-20210706-652	NOMINATIONS - CONSEIL DES LAVALLOISES						
CONTEXTE / JUSTIFICATIONS <p>ATTENDU QUE le Conseil des Lavalloises est composé de treize (13) femmes résidentes de la Ville de Laval;</p> <p>ATTENDU QUE le terme du mandat d'une (1) membre indépendante, nommée par le conseil municipal sur recommandation du Secrétariat de la gouvernance en 2021, arrivera à échéance le 1er juillet 2023;</p> <p>ATTENDU QUE conformément à la Politique-cadre en matière de gouvernance, le Secrétariat de la gouvernance a procédé à l'évaluation de la performance de toutes les membres indépendantes du Conseil des Lavalloises;</p> <p>ATTENDU QUE la membre qui sollicite un renouvellement de son mandat a fait l'objet d'un processus de sélection complet par le Secrétariat de la gouvernance et le comité des candidatures en 2021;</p> <p>ATTENDU QUE le Secrétariat de la gouvernance a obtenu une évaluation positive quant à la contribution de cette membre ainsi que les statistiques de son assiduité aux réunions du Conseil des Lavalloises depuis le début de son mandat;</p> <p>ATTENDU que le Secrétariat de la gouvernance a eu l'occasion de discuter avec cette membre et qu'elle a confirmé son intérêt à renouveler son mandat pour un nouveau terme de deux (2) ans, ainsi que sa disponibilité pour assister aux réunions;</p> <p>ATTENDU QUE le Secrétariat de la gouvernance n'a pas jugé utile de solliciter d'autres candidatures ni de former un autre comité des candidatures pour recommander le renouvellement de cette membre;</p> <p>ATTENDU que le Secrétariat de la gouvernance recommande le renouvellement de la nomination de Mme Patricia Panagiota Lagopatis à titre de membre indépendante au sein du Conseil des Lavalloises, et ce, pour un mandat de deux (2) ans, renouvelable.</p>								
IMPACTS MAJEURS NE S'APPLIQUE PAS								
ASPECTS FINANCIERS NE S'APPLIQUE PAS								

SERVICE / DIVISION	Service des affaires juridiques / Secrétariat de la gouvernance	No SD SD-2023-2649
CULTURE NE S'APPLIQUE PAS		
CALENDRIER / ÉTAPES SUBSÉQUENTES NE S'APPLIQUE PAS		
CADRE NORMATIF NE S'APPLIQUE PAS		
REMARQUE(S)		
EN CONSÉQUENCE, IL Y AURAIT LIEU de recommander au conseil de renouveler la nomination de Mme Patricia Panagiota Lagopatis à titre de membre indépendante au sein du Conseil des Lavalloises, et ce, pour un mandat de deux (2) ans, renouvelable.		